



URBANISME RÉGLEMENTAIRE

MODIFICATION N°5 DU PLU GRAGNAGUE (31)

MISSION :

Modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de GRAGNAGUE :

- Modifications mineures des pièces écrites du règlement
- Création d'un STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées) afin de permettre le développement d'une entreprise
- Ouverture à l'urbanisation de la zone AU0 « Le Claouset » et d'une partie de la zone AU0 « Le Lauzis »
- Mise en place d'un échancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones AU
- Mise à jour des annexes

DESCRIPTIF :

MAÎTRE D'OUVRAGE :	Commune de GRAGNAGUE
PRESTATAIRE :	Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme (2AU)
MISSION :	Études
PHASES :	<p>Rédaction du rapport de présentation complémentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification des pièces écrites et graphiques du PLU • Modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) • Réalisation du dossier pour la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale • Réalisation du dossier CDPENAF • Suivi de la procédure
ANNÉE D'APPROBATION :	2022
MONTANT DE L'ÉTUDE :	7 250 € HT
SURFACE :	1 340 ha

SECTEURS AUa et AUu / ZONE Uc

